

Comité des Ministres

Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2019 sont consultables sur le site : www.coe.int/cm

Le Comité des Ministres est le principal organe de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.

En 2019, le Comité des Ministres a été présidé par la Finlande jusqu'au 17 mai, puis par la France jusqu'au 27 novembre, et ensuite par la Géorgie.

L'année a été marquée par le 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe, célébré le 5 mai 2019 ; puis, le 1^{er} octobre, par une célébration solennelle, en présence du Président de la République française. Une reconstitution de la première réunion du Comité des Ministres s'est déroulée à l'hôtel de ville de Strasbourg.

La 129^e session ministérielle, tenue les 16 et 17 mai 2019 à Helsinki (Finlande), a été l'occasion pour le Comité des Ministres de réaffirmer l'importance de l'Organisation en tant que plateforme paneuropéenne unique de dialogue et de coopération. Elle a également permis au Comité d'adopter des décisions importantes pour l'avenir de l'Organisation en vue de garantir le respect des droits et obligations, principes, normes et valeurs du Conseil de l'Europe par tous les États membres.

Le Comité des Ministres a réitéré son ferme attachement à la **Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5, la Convention)** et à son système sans équivalent de protection des droits de l'homme en Europe. Il s'est félicité des résultats positifs obtenus depuis 2010, tout en notant avec préoccupation que le système de la Convention demeure confronté à d'importants défis, notamment liés à la persistance de violations graves ou massives, à des problèmes systémiques et structurels de droits de l'homme dans les États parties et à la situation dans les zones de conflits non résolus. Les Ministres ont examiné les moyens de garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme.

À Helsinki, le Comité des Ministres a aussi réaffirmé l'importance des droits sociaux sur tout le continent et a décidé de mesures en vue de renforcer la protection des défenseurs des droits de l'homme et d'intensifier la coopération entre la société civile et le Conseil de l'Europe. Il a appelé à renforcer les acquis du Conseil de l'Europe en répondant à certains défis majeurs (intelligence artificielle, traite des êtres humains, liberté d'expression, inégalités et discriminations, migrations, droits sociaux, lutte contre la violence faite aux femmes et la violence domestique), à fixer des objectifs stratégiques pour relever les défis à venir, à assurer la pérennité de l'Organisation et à poursuivre les réformes structurelles et administratives en cours.

Les Ministres ont tenu deux séances de travail informelles intitulées respectivement « Défis actuels pour l'avenir du Conseil de l'Europe » et « Combattre les inégalités et protéger les droits sociaux en Europe ».

Enfin, le Comité des Ministres a examiné les questions concernant la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines et la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.



Discours de Pedro Sánchez,
Premier ministre de l'Espagne,
devant le Comité des Ministres
(Strasbourg, 7 février 2019)

■ Lors des quatre réunions spécifiques « droits de l'homme » qu'il a consacrées à la surveillance de l'exécution des arrêts et des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) en 2019, le Comité des Ministres a mis un terme à sa surveillance de 2 048 affaires, ramenant ainsi le nombre d'affaires pendantes à 5 245 à la fin de l'année (contre 6 152 l'année précédente). Il a aussi tenu un débat thématique sur l'obligation des États membres d'enquêter sur les violations de l'article 2 (droit à la vie) et de l'article 3 (interdiction de la torture) de la Convention européenne des droits de l'homme, commises par les forces de l'ordre.

■ Au cours de l'année, le Comité des Ministres a eu des échanges de vues avec le Président de la Cour européenne des droits de l'homme et la Commissaire aux droits de l'homme. Il a également adopté des décisions relatives à la procédure de sélection et d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme.

■ Des développements importants ont été observés dans d'autres domaines prioritaires en 2019. Le Comité des Ministres a eu deux échanges de vues avec le **Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)**, qui ont été l'occasion de dresser un inventaire des bonnes pratiques et de favoriser, au besoin, des mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour instaurer une coopération et un dialogue plus étroits entre le CPT et les autorités nationales.

■ Pour ce qui est des **droits sociaux**, le Comité a adopté une série de décisions concernant essentiellement d'éventuelles réformes des mécanismes de contrôle de la Charte sociale européenne (STE n° 163).

■ Dans le domaine des **droits des minorités**, le mécanisme de suivi de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (STE n° 157) a été profondément revu par le Comité des Ministres dans sa Résolution CM/Res(2019)49 relative au mécanisme révisé de suivi prévu aux articles 24 à 26 de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

■ Le Comité des Ministres a adopté deux déclarations dans le **domaine des médias et de la société de l'information**, à savoir la Déclaration sur les capacités de manipulation des processus algorithmiques et la Déclaration concernant la viabilité financière du journalisme de qualité à l'ère du numérique. Il a aussi adopté le mandat d'un **Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI)**, dont la première tâche sera de mener une étude de faisabilité et de définir, sur la base de larges consultations multipartites, les éléments qui pourraient constituer un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle fondé sur les normes du Conseil de l'Europe.

■ Dans le domaine juridique, le Comité des Ministres a adopté des **Lignes directrices sur les preuves électroniques dans les procédures civiles et administratives** et a exprimé son soutien à la **Charte éthique européenne d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires**, adoptée par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

129^e Session du Comité des Ministres
– Cérémonie commémorative pour
le 70^e anniversaire du Conseil de
l'Europe – **Thorbjørn Jagland**,
Secrétaire Général du Conseil
de l'Europe (Helsinki, 16 mai 2019)



■ Le Comité des Ministres a invité plusieurs États non membres à adhérer à la Convention sur la cybercriminalité (STE n° 185) et à celle sur l'entraide judiciaire en matière pénale (STE n° 30), mettant ainsi l'accent sur le rayonnement que ces instruments peuvent avoir dans le monde.

■ La promotion et la protection des droits des plus vulnérables dans nos sociétés demeurent hautement prioritaires pour le Comité des Ministres qui a notamment fait part de sa préoccupation face aux taux très élevés de pauvreté des enfants en Europe et aux inégalités croissantes qui les touchent tout particulièrement, dans sa **Déclaration relative à la pauvreté des enfants**. Le Comité des Ministres a aussi pris note du rapport final du Plan d'action thématique sur l'intégration **des Roms et des Gens du voyage**¹ (2016-2019) en vue de l'approbation, au début de 2020, d'un nouveau plan d'action stratégique pour la période 2020-2025.

1. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Cela est une note de bas de page explicative et non une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

■ Tout au long de l'année, le Comité des Ministres a réaffirmé son opposition sans équivoque à la **peine de mort**, y compris à sa réintroduction, en tous lieux et en toutes circonstances. Il a rappelé son objectif de créer un espace sans peine de mort en Europe. Il a vivement regretté que des exécutions continuent d'avoir lieu au Japon et aux États-Unis, États observateurs auprès du Conseil de l'Europe. Il a réitéré son ferme appel au Bélarus d'instaurer un moratoire sur les exécutions, premier pas vers l'abolition de la peine de mort.

■ En mai, le Comité des Ministres a approuvé les **Principes sur la protection et la promotion de l'institution du médiateur**, élaborés par la Commission européenne pour la démocratie par le droit (**Commission de Venise**). Il a aussi consacré une réunion informelle à la contribution des **institutions nationales des droits de l'homme** et des **médiateurs** aux droits de l'homme et à l'État de droit.

■ Deux autres réunions informelles ont porté sur des questions d'actualité concernant les droits de l'homme : la discrimination des personnes LGBTI en Europe et la **cyberviolence contre les femmes et les filles**.



129^e session du Comité des Ministres en Finlande
(Helsinki, 17 mai 2019)

■ Le Comité des Ministres a régulièrement examiné la situation dans un certain nombre d'États membres, notamment les activités de coopération visant à soutenir les pays qui s'efforcent d'harmoniser davantage la législation, les institutions et la pratique avec les normes européennes dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. À cet égard, il a adopté un nouveau Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie qui couvre la période 2019-2022 et vise à aider le pays à s'acquitter de ses obligations d'État membre du Conseil de l'Europe. Il a aussi pris note d'un rapport sur l'état de la mise en œuvre des engagements souscrits par l'Arménie (juillet 2015-décembre 2017) et est convenu de procéder au suivi à travers un examen régulier de l'état de la coopération avec ce pays, en vue de suivre la mise en œuvre des engagements en suspens.

■ Le Comité des Ministres a eu un échange de vues avec M^{me} Ivanna Klymush-Tsintsadze, Vice-Première ministre chargée de l'intégration européenne et euroatlantique de l'Ukraine, sur la coopération avec le Conseil de l'Europe, y compris sur le Plan d'action 2018-2021, et la situation en Ukraine.

■ Le Comité des Ministres a débattu, en mai, du 19^e rapport consolidé du Secrétaire Général sur le conflit en Géorgie et, en novembre, du 20^e rapport de la Secrétaire Générale sur le même thème. En mai, il a adopté une série de décisions sur ce sujet. Il a notamment réaffirmé le soutien sans équivoque des États membres du Conseil de l'Europe à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. En novembre, il a approuvé un plan d'action visant à apporter une assistance à la Géorgie pour la période 2020-2023.

■ En 2019, le Comité des Ministres a pris note d'un rapport sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe au Kosovo² et a chargé le Secrétariat d'en poursuivre la mise en œuvre.

■ En 2019, la coopération avec d'autres instances internationales a continué de figurer en bonne place parmi les priorités du Comité des Ministres. Lors de la session ministérielle de mai, le Comité a pris note avec satisfaction du renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. En juillet, les Délégués ont octroyé le statut d'observateur auprès du Groupe d'États contre la corruption (GRECO) à l'Union européenne.

2. Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, dans le présent document doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

Passation de pouvoirs entre
la France et la Géorgie,
Comité des Ministres
(Strasbourg, 27 novembre 2019)



■ Pour ce qui est de l'**Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE)**, le Groupe de coordination entre les deux organisations s'est réuni à deux reprises en 2019 pour faire le point sur la coopération. En février, les Délégués se sont aussi entretenus avec M. Miroslav Lajčák, ministre des Affaires étrangères et européennes de la République slovaque et Président en exercice de l'OSCE. En février, un échange de vues, auquel ont participé des experts venus des capitales, a porté sur la coopération avec les **Nations Unies** dans le domaine des droits de l'homme.

■ En ce qui concerne les relations avec les États non membres, le Comité des Ministres a approuvé un nouveau plan d'action pour apporter une assistance au Bélarus pendant la période 2019-2021.

■ Concernant la politique à l'égard des régions voisines, le Comité des Ministres a pris note d'un rapport final sur la mise en œuvre des « Priorités de coopération de voisinage du Conseil de l'Europe avec la **République kirghize** » et a invité le Secrétariat à poursuivre les discussions avec les autorités du pays au sujet de la préparation d'un nouveau document de coopération. Le Comité des Ministres a aussi pris note du rapport final sur la mise en œuvre des « Priorités de coopération de voisinage du Conseil de l'Europe avec la **Palestine**³ (2016-2018) » et a invité le Secrétariat à maintenir des contacts avec les autorités de la Palestine en vue d'élaborer, en temps utile, un nouveau document de coopération.

3. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.

■ En mars, le Comité des Ministres a décidé de soumettre à l'Assemblée parlementaire, les candidatures au poste de Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de M^{me} Marija Pejčinović Burić (Croatie) et de M. Didier Reynders (Belgique), dans l'ordre alphabétique. M^{me} Pejčinović Burić a été élue par l'Assemblée parlementaire en juin et a succédé à M. Jagland.

■ Au cours de l'année, d'importants travaux ont visé à renforcer le Conseil de l'Europe par l'amélioration des consultations et de la coopération entre les deux organes statutaires, dans le plein respect de leur mandat respectif aux fins d'une éventuelle action commune en cas de violation grave du Statut de l'Organisation (STE n° 1) par les États membres.

■ En novembre, le Comité des Ministres a approuvé le Programme et budget 2020-2021 du Conseil de l'Europe, qui reflète un passage à la croissance réelle zéro après six années au cours desquelles il n'a pas été tenu compte de l'inflation (croissance nominale zéro). Il a aussi adopté un programme complet de réforme pour l'année à venir. Il a en outre invité la Secrétaire Générale, en consultation avec les États membres, à considérer et à préparer un cadre stratégique quadriennal reflétant les priorités de la mission à plus long terme du Conseil de l'Europe.



Passation de la présidence entre la Finlande et la France – **Amélie de Montchalin**, secrétaire d'État chargée des affaires européennes de la France, et **Timo Soini**, ministre des Affaires étrangères de la Finlande (Helsinki, 17 mai 2019)

SEIL DE L'EUROPE



COU



Passation de pouvoirs entre la France et la Géorgie – **David Zalkaliani**, ministre des Affaires étrangères de la Géorgie et **Amélie de Montchalin**, secrétaire d'État chargée des affaires européennes de la France, présidente sortante (Strasbourg, 27 novembre 2019)